

Berne, le 4 mars 2019

Communiqué de presse**«Réforme des prestations complémentaires et 7^e révision de l'assurance-invalidité»
La couverture des besoins vitaux est pourtant un principe constitutionnel**

Après être passée au hachoir parlementaire, la réforme des prestations complémentaires (PC) n'est plus que peau de chagrin. Mais le Conseil national qui entend, durant la session de printemps, souhaite les délester encore de 63 millions de francs, au risque d'écorcher la Constitution qui donne aux PC le mandat de couvrir les besoins vitaux. AGILE.CH espère qu'en entamant dans la foulée la 7^e révision de l'AI, la Chambre basse honore son intitulé : « développement continu ». En outre, AGILE.CH déplore que les enfants fassent les frais de ces deux révisions, qui les confinent dans une précarité durable.

Double peine pour les enfants de parents handicapés, o

Alors que les effets de la pauvreté sur la santé sont notoires, de même que l'inégalité des chances en matière de formation et d'accès à l'emploi pour les jeunes vivant en situation précaire, AGILE.CH est scandalisée par les décisions et les motivations de la majorité bourgeoise du Parlement, de prêter encore davantage les enfants de parents handicapés. Coupe dans les montants servant à couvrir les besoins vitaux des enfants de moins de 11 ans dans les PC, baisse des rentes AI pour les enfants: ces mesures frapperont des enfants déjà fragilisés, compromettant ainsi leur développement. Au moment où la Confédération annonce un excédent de recettes de près de 3 milliards de francs pour 2018, il est indécent d'hypothéquer l'avenir d'enfants déjà fragilisés. AGILE.CH appelle la majorité du Conseil national à la cohérence en lui demandant de renoncer activement et pas seulement par abstention, à baisser les rentes pour enfants de l'AI.

Réforme des PC : des sanctions qui ratent leurs cibles

Non content d'avoir coupé près d'un demi-milliard de francs dans les prestations, alors que le Conseil fédéral souhaitait initialement maintenir leur niveau tout en économisant 117 millions de francs, le Conseil national persiste à vouloir sanctionner sans nuance les personnes qui retirent tout ou une partie de leur capital du 2^e pilier, en amputant leurs PC de 10% à vie. Non seulement cette mesure rate sa cible, puisque les gaspilleurs ainsi visés ne seraient pas concernés, mais elle punit injustement les personnes qui utilisent leur avoir de caisse de pension pour subvenir à leurs besoins courants, dont leurs soins de santé. Si la majorité bourgeoise du Conseil national refuse de se rallier au Conseil des Etats, ce manque à gagner contraindra plusieurs centaines de milliers de personnes concernées à se tourner vers l'aide sociale. AGILE.CH condamne cet aveuglement idéologique à vouloir punir les abus, et espère un sursaut de lucidité de la part de la Chambre basse. AGILE.CH rappelle que 46,7% des rentières et rentiers AI dépendent des PC pour nouer déjà difficilement les deux bouts.

7^e révision de l'AI : le « développement continu » est mal engagé

Alors que les finances de l'AI sont saines, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) recommande à son conseil certaines mesures d'économie inacceptables aux yeux d'AGILE.CH. La majorité de la commission veut notamment diminuer les

rentes pour enfants ainsi que les frais de voyage. Ces deux mesures placeraient de nombreuses personnes et familles en grandes difficultés, car certains traitements se déroulent sur la durée et nécessitent de fréquents et longs déplacements. En outre, AGILE.CH rejette le système de rentes linéaire qui lui aussi entraînerait des baisses de plusieurs centaines de francs par mois pour les personnes dont le taux d'invalidité se situe entre 60 et 70%, autrement dit celles qui n'auraient pratiquement aucune chance d'être intégrées dans le monde du travail. Décidément, la neutralité des coûts prônée par le Conseil fédéral dans son message concerne l'AI, mais pas les assurés. AGILE.CH salue l'objectif de la 7^e révision de l'AI d'intégrer, réintégrer et maintenir les jeunes et les personnes avec handicap psychique dans le monde du travail. Mais nous rappelons que ces coûteuses mesures ne porteront leurs fruits qu'à condition que les milieux économiques jouent le jeu en leur offrant des emplois.

En outre, AGILE.CH demande que l'actualisation de la liste des maladies et handicaps présents à la naissance (LIC) se fasse dans la transparence, en intégrant des personnes concernées.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.